

<b>COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 30 avril 2010</b>
---

Date de la convocation 26 Avril 2010

-

**Présents :** Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, HITIER, Mmes SAINT-LOUPT, DUCLOUT, EVEILLE, BOURRINET, LABUSSIÈRE

**Absents :** Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, FREVILLE, GEFFRE, Mme DUVAL, GAILLOT

**Absents avec procuration :** Mme DUVAL à M. GUENON

-

### **PERSONNEL**

- M. CAI THI CHAN Jean-Yves peut bénéficier d'un avancement de grade en tant qu'agent de maîtrise principal à temps complet. Accord pour l'avancement de grade et l'ouverture de poste.
- Décision de remettre en place le système d'astreinte pendant la saison piscine 2010, par semaines complètes (du lundi au dimanche) d'astreinte au tarif de 149,48 € (conformément au décret 2005-542 du 19 mai 2005 et l'arrêté du 28/12/2005 relatif aux nouvelles astreintes), et d'attribuer ces astreintes à Yves LOGEAIS ou à Marc GADY en fonction des éventuels congés maladie, annuel ou RTT à compter du 12 mai 2010 jusqu'au 29 Août 2010.

### **COMPTABILITE**

- Budget commune :
  - Décision de transférer 600 € du compte 62621 au compte 2183 pour l'acquisition de matériel informatique de la médiathèque.
  - Décision de transférer 1814 € du compte 2313 opération 213 au compte 2111 opération 213 pour les frais d'acte et l'acquisition d'un terrain rue J. Remon appartenant à RFF.
- Accord pour accepter l'encaissement de la somme de 43.56 € correspondant à la quête d'un mariage sous forme de don dans le but de le reverser à la délégation de Charente de l'association nationale des pupilles de la nation, orphelins de guerre et du devoir conformément à la demande des mariés.

### **ASSAINISSEMENT**

- Les conclusions d'une inspection télévisée du réseau d'assainissement pour vérifier l'état du réseau de la rue remon avant de démarrer les travaux d'aménagement, contraignent la commune d'envisager le changement de la canalisation qui présente des signes de dégradation. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 90 000 € HT. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cabinet merlin a fait une proposition de maîtrise d'œuvre à 7 200 € HT soit 8 % du montant des travaux. Accord pour accepter la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet merlin et lancer l'appel d'offre pour la réalisation des travaux.

### **LOCATION**

- M. le Maire explique que la compétence « Enfance-Jeunesse » à été transférée à la Communauté de Communes en 2005 sans que le transfert des bâtiments pour assurer cette compétence soit fait, conformément à l'article L5211-5 III et L1321 et suivant du CGCT. Dans les locaux du PIJ rue Pascaud Chocqueur seulement 80m<sup>2</sup> sont affectés à l'espace jeune. Considérant la spécificité des locaux et de l'imbrication des 80m<sup>2</sup> dans un bâtiment plus grand, il y a lieu de passer un bail locatif ordinaire avec les charges courantes avec la communauté de communes afin de régulariser la situation. Monsieur le maire propose que cette location soit consentie à titre gratuit, au vu des règles du transfert de compétence. Accord.
- Décision de fixer à 550 €/mois révisable annuellement le bail du Trésor Public dans les nouveau locaux au 39 rue de Barbezieux. Le bail prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2010.
- Décision de passer un avenant au bail du GIE « MAISON de la RURALITE » précisant que la nouvelle surface utile louée est de 270 m<sup>2</sup> pour un loyer de 675 €/mois révisable annuellement.

### **IMPASSE DE L'HOTEL DE VILLE**

- La SCI de l'hôtel de ville souhaiterait acquérir une partie de l'impasse de l'hôtel de ville environ 15m<sup>2</sup>. Vu l'article L141-3 du code de la voirie routière qui précise « Le classement et le déclasserment des voies communales sont dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. ». Considérant que la cession de cette partie de l'impasse ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique, aussi il est décidé de céder à l'euro symbolique cette partie de l'impasse à la SCI de l'hôtel de ville et que tous les frais afférents à cette affaire seront supportés par l'acquéreur.

### **TRAVAUX**

- Les riverains de la rue Alfred de Vigny ont signalé des variations de tension électrique. Le SDEG 16 a été saisi du problème et propose d'installer un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section C N°660 appartenant à la

commune. Décision de céder gratuitement au SDEG 16 une surface approximative de 12m<sup>2</sup> à prélever sur le terrain cadastré section C N°660 pour permettre l'édification d'un poste de transformation.

- Le goudronnage de la rue de la tude sera effectué semaine 19 si le temps le permet.
- Les travaux de réalisation d'un aménagement piétonnier route de bordeaux débiteront semaine 19.
- M. Guenon expose qu'une réflexion est menée pour permettre d'une part le stationnement le long de la RD2 et d'autre part pour sécuriser ce secteur notamment en ce qui concerne la vitesse des véhicules qui empruntent cette voie.
- Dans le cadre des travaux FDAC, la route de Ste-Marie va être refaite, la petite place de la rue d'Angoulême, mais Mme Bourinnet souligne qu'il y a de gros problèmes d'assainissement sur cette place.
- L'inventaire des objets de la Chapelle a été réalisé, les objets sont en lieu sûr. M. Pialat va personnellement réparer la clé de voute de la chapelle.
- Information sur le souhait de la municipalité en partenariat avec l'ADA pour sécuriser la déviation, faciliter sa traversé aux piétons à partir du champ de foire, réduire la vitesse des véhicules ou faire en sorte que la limitation soit respectée.

#### **SUBVENTION**

- Pas de dossier.

#### **DPU**

- Pas de dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Info sur le tour cycliste qui aura lieu le 23 et 24 août 2010
- Info sur la cérémonie du 8 mai.

Le Maire  
Jean-Claude MAURY